 **Discrimination contre la syndicalisation ?**

Selon une étude récente, bien qu’ils fassent majoritairement confiance aux syndicats pour les défendre, les salariés français se syndiquent de moins en moins. Dans les années d’après-guerre ils étaient 30 % à se syndiquer contre 10 % actuellement, soit l’un des plus faibles taux de syndicalisation des pays européens.

**Malheureusement, il a aussi été démontré que plus le taux de syndicalisation est faible, plus les inégalités salariales augmentent. Le ministère du travail le reconnait par ailleurs : « *les petits salaires sont les premières victimes de la baisse de la syndicalisation* ».**

D’une façon générale les luttes sociales emmenées par des syndicats a permis des avancées majeures dans le monde du travail : interdiction du travail des enfants, acquisition des congés payés, droit à la formation, temps de travail, comités d’entreprise, sécurité sociale, conditions de travail, *etc*.

Cette réticence à s’engager peut s’expliquer en partie par la crainte des salariés de voir leurs conditions de travail se dégrader lorsque l’employeur apprend leur appartenance syndicale. Les syndicalistes sont en première ligne pour défendre les intérêts des salariés vis-à-vis des patrons… C’est pour défendre ces droits qu’en France toutes les formes de discriminations sont interdites, et à la CGT nous nous battons pour qu’elles n’existent plus.

**Les luttes contre toutes les formes de discrimination (homme/femme, handicap, raciale, syndicale, orientation sexuelle, âge, ...) ont logiquement pris de plus en plus de place dans le débat national car elles reposent sur les valeurs fondatrices de notre République, de notre contrat social et de la déclaration universelle des droits de l’Homme et du citoyen. C’est d’ailleurs l’une des préoccupations majeures des jeunes de 18 à 34 ans en France.**

Chez Dassault-Aviation nous faisons face depuis des années à des logiques anti-CGT clairement assumées : Serge Dassault traitant les militants de la CGT « *d’abrutis qu’il faut mettre hors d’état de nuire* ». Sans parler de son successeur M. Edelstenne qui, lors d’une visite à Martignas, demandait à M Delage ancien directeur du site « *pourquoi tu n’as pas encore éradiqué la CGT* »… les militants CGT n’ont bien évidemment pas appréciés…

Pour ces différentes raisons, nous avons tenté, depuis des années, d’éclaircir nos soupçons de faits de discrimination salariale et professionnelle des militants de la CGT. **N’est-il pas étrange qu’aucun élu CGT n’ait jamais été promu préparateur ou agent de maitrise ???**

 Nous nous sommes alors heurtés, sans surprise, à un mur de silence de la part de toutes les personnes des ressources humaines de notre société, en local et en central. Notre RRH, Mme Le Gaffric nous invite même à saisir un juge de prud’hommes pour obtenir les données légales qui permettraient de mesurer l’importance de la discrimination, nous l’avons donc écouté.

**Devant nos trop grandes difficultés à établir un dialogue social constructif, nous nous sommes résignés et avons décidé de demander à un juge de prud’hommes d’étudier le déroulement de carrière des élus et mandatés de la CGT et de la différence de traitement entre les femmes et les hommes (les élus et mandatés d’Argenteuil, Argonay et Seclin ont aussi intenté la même action en justice). L’affaire est maintenant dans les mains de la justice, seule autorité habilitée à statuer sur les faits de discrimination.**

Nous espérons que toute la vérité sera établie au terme de cette procédure et nous vous tiendrons bien entendu au courant de la suite de cette démarche.

L’audience en référé est prévue le 10 février à 13h au Conseil des Prud’hommes de Paris.



**Enfin, nous invitons toutes personnes se sentant discriminer à venir à notre rencontre. Nous regarderons de façon attentive, constructive et avec bienveillance le cas personnel de chaque salarié-ée qui le souhaite.**

Martignas, le 06 janvier 2021